

## MISE A DISPOSITION DE MATERIEL - REGLEMENT INTERIEUR

LA VILLE DU CROISIC met à disposition des utilisateurs du terrain de padel, deux casiers connectés, sans personnel. Avant de profiter de ce service gratuit, nous vous demandons de prendre connaissance et de valider le règlement intérieur.

### Adresse :

Les casiers connectés de la Ville du CROISIC sont installés sur le site du stade CONSTANT GERMON au 74, rue de Kervenel, 44490 Le Croisic, devant l'entrée du terrain de padel.

### Utilisation :

Des casiers connectés contenant deux raquettes et 3 balles, sont accessibles par tranche de mise à disposition gratuite pour une durée de deux heures maximum (créneau calé sur la possibilité de location du terrain de padel).

La Ville du CROISIC se réserve le droit de disposer des équipements pour des rencontres officielles ou tout autre évènement. Les utilisateurs seront informés de ces évènements sur le site internet.

L'ouverture des casiers s'effectue via l'application « BOXUP » :

- L'utilisateur télécharge l'application « BOXUP » gratuitement sur l'App store ou Google play, et crée un compte,
- Via l'application, il a accès aux casiers et suite à son choix, le casier s'ouvre,
- L'activité se termine, le matériel est remis dans le casier, la porte fermée, l'utilisateur prend une photo qui est intégrée sur l'application pour valider le retour du matériel.

En cas de contrôle, toute personne ne pouvant pas justifier de l'utilisation de l'application « BOXUP » sera invitée à rejoindre la sortie pour permettre aux autres joueurs de profiter pleinement des équipements.

**Les casiers connectés sont obligatoirement liés à la réservation d'un créneau sur le terrain de padel**, via l'application « balle jaune ». Toute autre utilisation est interdite et pourra être sanctionnée dans le respect du règlement intérieur des équipements sportifs. Ce règlement est affiché à l'entrée du stade.

### Horaires :

Les horaires sont affichés sur site et publiés sur le site Internet. Les jours et horaires d'ouverture sont :

- Lundi au Dimanche : 9h00 - 19h00 (dernier créneau)
- Lundi au Dimanche : 9h00 - 21h00 (dernier créneau) – Pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août

### La courtoisie et le respect des horaires :

Le Padel est un sport convivial et passionnant, aussi, nous vous demandons, pour le bien-être de tous de :

- Respecter des horaires d'utilisation :
  - o Si les joueurs qui vous succèdent sont arrivés, ils peuvent légitimement utiliser le matériel mis à disposition. En cas de non-respect, l'agent communal en charge de la surveillance des équipements sportifs peut intervenir pour faire appliquer ce règlement.
- D'être respectueux et de faire preuve de courtoisie,
- De respecter le matériel

### Responsabilités / indemnité :

Dans le cadre d'un usage normal et du bon état du matériel mis à disposition, la Ville du CROISIC ne pourra pas être tenue pour responsable de tout problème ou accident qui pourrait arriver lors de l'utilisation des équipements (raquettes et balles).

Si les services ou un autre utilisateur, constatent une détérioration du matériel mis à disposition, un contrôle des photographies prises au moment de la remise sera diligenté auprès du prestataire afin d'identifier le ou les auteurs des faits. A la suite de cette procédure, un titre de recettes d'un montant de 100 €/casier sera adressé à la personne identifiée. Le montant de cette indemnité sera affecté à l'achat de matériel de remplacement.